

REGLEMENT PARTICULIER – TOURNOI DES ROCHES 2023

ARTICLE 1 – Règlement Général des Compétitions

Ce tournoi est ouvert à toutes les licenciées et tous les licenciés de la FFbAD mais aussi aux joueurs licenciés d'une autre fédération européenne. Il se déroulera selon le « *Règlement Général des Compétitions* » de la Fédération Française de Badminton.

ARTICLE 2 – Acceptation

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-Arbitres sont désignés par le Comité d'Organisation. Le Juge Arbitre principal a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel.

ARTICLE 3 – Tableaux, Catégories, Séries

Le tournoi est ouvert aux catégories **Seniors**.

Les joueurs des catégories Cadets, Juniors et Vétérans pourront s'inscrire en Seniors.

Les disciplines sont les suivantes : **simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte**.

Les joueurs minimes ayant **un classement minimum D7** sont autorisés à s'inscrire en seniors.

Les séries seniors seront découpées selon les moyennes Poona du moment pour les classements suivants : **N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12, NC**.

Les joueurs pourront s'inscrire au **maximum dans 2 tableaux** et ne pourront pas s'inscrire dans le tableau de simple et de mixte en même temps. Seules les combinaisons « simple et double homme ou dame », ou « mixte et double homme ou dame » seront acceptées.

Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « au choix ».

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matchs en cas de nécessité après l'accord du Juge Arbitre.

ARTICLE 4 – Mode de Compétition

Les matchs sont disputés en poules avec **2 sortants/poules de 4 et 2 sortants/poules de 3**.

Les têtes de séries seront désignées par le Comité d'Organisation et le Juge-Arbitre au CPPH. Le CPPH retenu pour le tirage au sort sera celui des joueurs à la date du 09 septembre 2023.

ARTICLE 5 – Inscriptions

Le montant des inscriptions pour les **seniors** est de :

- **17 euros pour 1 tableau ;**
- **20 euros pour 2 tableaux ;**

Les inscriptions se feront via Badnet.

Les règlements pourront être faits :

- Via Ebad ;
- Par virement avec comme référence « TDR + nom de la personne inscrite »
 - IBAN : FR76 1027 8066 0000 0121 0874 091
 - BIC : CMCIFR2A

- Par chèque libellé à l'ordre du BCSDDV et à envoyer à : SURMELY Victor – 22b quai de la digue – 88100 Saint-Dié-des-Vosges.

Attention, une majoration de 2€ sera appliquée en cas de règlement le jour du tournoi.

La date limite d'inscription est le **samedi 09 septembre 2023**. Le tirage au sort sera effectué le **16 septembre 2023**. Les joueurs devront impérativement être licenciés le samedi 09 septembre au plus tard, jour de fin des inscriptions, sans quoi l'inscription ne sera pas prise en compte. En fonction du nombre d'inscrits certains tableaux pourront être limités avant la date limite d'inscription.

ARTICLE 6 – Annulation

Toute annulation après le tirage au sort engendrera le non-remboursement de l'inscription du joueur concerné.

ARTICLE 7 – Volants

Le volant officiel de référence sera le **PERFLY – FSC 960** pour toutes les séries : il sera vendu dans la salle le week-end du tournoi au tarif pratiqué par notre partenaire. Il devra être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Le partage des volants se fera de façon égale entre les deux joueurs ou les 2 paires.

Les volants sont à la charge des joueurs sauf pour les finales où ils seront fournis par l'organisateur.

ARTICLE 8 – Pointage, Licences

Tout joueur devra se faire pointer à la table d'accueil, **au moins 30 minutes** avant le début de son premier match.

Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi quelle qu'en soit la raison et/ou la durée devra obtenir l'accord du Juge Arbitre.

ARTICLE 9 – Prévention Dopage

Tout joueur ayant pris des médicaments pouvant contenir des substances interdites par les Instances Sportives Internationales devra le signaler au Juge-Arbitre dès son arrivée et justifier leur(s) usage(s) par une ordonnance médicale.

ARTICLE 10 – Arbitrage

Les matchs seront **auto-arbitrés** si aucun arbitre n'est désigné par le Juge-Arbitre. Le Juge-Arbitre pourra également faire appel à un arbitre en cas de désaccord entre les joueurs sur le terrain.

En ce qui concerne les ½ et finales, l'arbitrage sera assuré dans la mesure du possible par des arbitres, éventuellement assistés par les joueurs disponibles précédents en tant que juges de lignes. Les arbitres seront désignés par le Juge-Arbitre.

ARTICLE 11 – Horaires

Les horaires approximatifs du tournoi seront les suivants :

- **Accueil à partir de 7h30 le samedi et le dimanche.**
- **Fin prévue vers 20h30 le samedi et vers 17h00 le dimanche.**

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Pour assurer le bon déroulement, ils peuvent être modifiés par le Juge-Arbitre. Chaque joueur peut ainsi être appelé **1 heure avant l'horaire indicatif** de son prochain match.

Les joueurs souhaitant quitter momentanément le gymnase doivent informer le Juge-Arbitre et devront être de retour à l'heure fixée par le Juge-Arbitre sous peine de disqualification à l'appel de leur match.

ARTICLE 12 – Echancier

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre pour le bon déroulement du tournoi.

ARTICLE 13 – Echauffement et Temps de Repos

Lors de l'annonce de leurs noms, les joueurs ont **3 minutes maximum** pour venir chercher la feuille de match à la table de marque, s'échauffer, tester les volants et débiter le match.

A la fin de la rencontre, la feuille de match devra être retournée à la table de marque, correctement remplie, immédiatement après la fin du match.

Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à **20 minutes**.

ARTICLE 14 – Règlement Particulier par rapport à la Salle

Tout volant touchant un élément suspendu (plafond, paniers de basket, filins) au service sera à remettre au jeu dans la limite de trois essais avant d'être déclaré comme faute. Au cours du jeu, tout volant touchant un élément suspendu sera déclaré faute.

ARTICLE 15 – Dispositions Particulières par rapport à la Salle

Les joueurs en repos devront dans la mesure du possible s'installer dans les gradins. Les non participants à la compétition devront se tenir dans les gradins.

Il est interdit de manger et de boire en dehors des gradins et de la buvette durant la compétition.

ARTICLE 16 – Pertes et Vols

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte d'objet, détériorations ou autres incidents.

ARTICLE 17 – Code de Conduite

Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques. Tous ces documents seront affichés dans la salle.

Maëlle PERSELLO
GEO – TOURNOI DES ROCHES 2023